



La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

Légende :

- Limite de la commune
- Emplacement réservé
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Inondations repertoriées
- Zones affectées par les remontées de nappe



Aménagement de Drué
Commune d'HAMEL
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMÉE AU M2
1	Élargissement de la liaison piétonne, vers les équipements sportifs	Commune	75 m2
2	Mise en œuvre d'un filtre végétal, devant le bâtiment agricole	Commune	1 725 m2
3	Connexion du chemin piétonnier entre la route départementale et la résidence Vincennes	Commune	760 m2
4	Mise en valeur des abords de la Croix de Pierre	Commune	418 m2
5	Mise en valeur des abords de la source	Commune	2 926 m2
6	Connexion du chemin piétonnier entre la source et le chemin pavé, via le Dolmen	Commune	3 550 m2

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
inondations et coulées de boue	11/07/1995	12/07/1995	24/10/1995	31/10/1995
inondations et coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999